



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Droits de timbre

Question écrite n° 39942

### Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les problèmes qui se posent aux candidats à un concours administratif qui doivent pour cela accompagner leur dossier d'un timbre fiscal de 150 francs. Les demandeurs d'emploi sont bien sûr exonérés de cette taxe. Ne pourrait-on prendre les mêmes dispositions en faveur des jeunes effectuant un travail d'utilité collective (TUC) qui, avec une rémunération de 1 200 francs par mois, touchent souvent des indemnités bien inférieures aux demandeurs d'emploi. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39942

**Rubrique :** Enregistrement et timbre

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mai 1988, page 2087